

## VOS CONTRATS

LFM PER'FORM : personne n'en parle mieux que vous !

## PATRIMOINE

Interview sur les comportements d'épargne

## LA METÉO ÉCO

Les indicateurs à suivre chaque trimestre

# La France Mutualiste & vous



Numéro 84 | Juin 2024

## Rapprochement avec Malakoff Humanis

### La France Mutualiste accélère son développement

*De gauche à droite : Jean-Luc Garde, président de la mutuelle Malakoff Humanis et Dominique Burtlett, président de La France Mutualiste*

# Édito



## S'engager pour demain

Le 25 avril 2024 restera gravé dans l'histoire de La France Mutualiste. Cent trente-trois ans après sa création, les représentants des adhérents – les délégués – réunis en assemblée générale ont ratifié le 3<sup>e</sup> volet du plan stratégique destiné à assurer la pérennité de la mutuelle : le rapprochement avec le groupe Malakoff Humanis.

Nous créons ainsi un acteur de référence sur le marché de l'épargne responsable. « Responsable » dans le sens de notre engagement vis-à-vis de nos adhérents, vis-à-vis de l'environnement et plus largement vis-à-vis de la société.

**« Nous créons un acteur de référence sur le marché de l'épargne responsable »**

En cela, et alors que nos résultats 2023 sont excellents (un chiffre d'affaires à 468 M€, un ratio de solvabilité supérieur à 250 % et un résultat net avant impôts de 37,6 M€), nous sommes fidèles à notre fondateur, Léon Guillot, ce dentiste humaniste dont les journaux de l'époque assurent qu'il a contribué par son action à réduire la mortalité infantile. Si Malakoff Humanis soutient quatre types d'engagement – handicap, cancer, aide aux aidants, bien vieillir – avec des projets nationaux ambitieux, La France Mutualiste a la capacité de déployer des actions locales partout en France. Grâce à ses bénévoles et leurs liens étroits avec le monde associatif, on sait faire des miracles avec parfois 300 euros !

Ensemble, nous irons loin, pour le bien de nos adhérents et de la société.

**Dominique Burlett,**  
Président de La France Mutualiste

### Juin 2024 - n° 84

Magazine trimestriel de La France Mutualiste. Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132. Directeur de la publication : Dominique Burlett, président - Directeur de la rédaction : Isabelle Le Bot, directrice générale - Comité éditorial : Gilles Bouly de Lesdain, Christophe Candellier, David Lombard, Marianne Manglé, Madeleine-Sophie Mattiati - Réalisation graphique du magazine : Agence Angela Bower - Impression : AGIR GRAPHIC, ZI Des Touches, 96 boulevard Henri Becquerel, 53022 Laval - Dépôt légal à parution : ISSN 1771-8031 - CPPAP n° 1124 M 07058 - Crédit photo couverture : ©Idée Fix Photographie. Istock.com ©Ilija Erceg, ©pagadesign, ©Nikolay Zaiarnyi, © alexst. Prix au numéro : 0,30 €



**LE DOSSIER**

Rapprochement avec Malakoff Humanis. La France Mutualiste accélère son développement

## Nouvelle adresse pour vos versements par chèque

Pour accélérer l'encaissement des chèques, nous mettons en place une nouvelle adresse pour l'envoi de vos chèques accompagnés du bulletin de versement associé :

LA FRANCE MUTUALISTE  
TSA 30005  
93499 MONTREUIL CEDEX

Et si vous versez directement par votre espace personnel, vous économiserez un timbre ;)

Quel que soit le mode de versement que vous choisissez, La France Mutualiste vous remercie pour votre confiance !



# 30 000

En février 2024, les autorisations de logements baissent de 4 % par rapport au mois précédent... 30 000 logements autorisés, c'est 22 % en dessous du niveau moyen des douze mois précédant le premier confinement de 2020.

Source : [statistiques.developpement-durable.gouv.fr](https://statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

# CHIFFRES CLÉS

## + 4,8 %

Le barème progressif de l'impôt sur le revenu a été revalorisé dans la loi de Finances 2024. Les tranches du barème sont ainsi revues à la hausse : + 4,8 %. Le législateur suit en cela la hausse moyenne des prix à la consommation afin de neutraliser les effets de l'inflation. Une façon aussi de ne pas pénaliser les contribuables dont les revenus auraient peu augmenté.

Source : [economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr)

# 2

## prélèvements

En septembre 2025, le taux de prélèvement à la source sera automatiquement individualisé. L'inverse de la situation actuelle. En effet, un couple est jusqu'à présent soumis par défaut à un taux global d'imposition pour le foyer fiscal. L'application du taux commun devra dorénavant être demandé en vue de réduire l'imposition de celui ou celle qui gagne le moins. Une femme, dans 80 % des cas.

Source : *Loi de Finances 2024 (article 19) et UFC Que Choisir*

## 16 milliards d'euros

C'est le montant des cotisations en assurance vie enregistré en février 2024. Un nouveau record absolu, en hausse de 22 % par rapport à février 2023. Sur ce même mois, la collecte nette présente un solde positif de 2,4 milliards d'euros, en forte hausse sur un an (1,4 milliard d'euros).

Source : *France Assureurs*

## 2 %

En France, l'inflation poursuit son recul. La Banque de France estime qu'elle sera retombée à environ 2 % d'ici la fin de l'année. Après un pic à 7 % au premier trimestre 2023, elle était redescendue à 4,2 % au quatrième trimestre.

Source : *Banque de France*

Suivez-nous



# Rapprochement avec Malakoff Humanis : La France Mutualiste accélère son développement

*Dominique Burlett, président de La France Mutualiste et  
Jean-Luc Garde, président de la mutuelle Malakoff Humanis*

Ils souhaitent s'adresser sans attendre aux adhérents de La France Mutualiste. Dès le lendemain des assemblées générales respectives du 25 avril, réunies pour valider le rapprochement entre le groupe de protection sociale Malakoff Humanis et La France Mutualiste, les deux présidents ont répondu à nos questions. Interview.

**Que pouvez-vous nous dire, « à chaud », suite aux assemblées générales qui se sont tenues hier de part et d'autre ?**

**Dominique Burlett :** Une étape importante a eu lieu hier pour assurer le développement et la pérennité de La France Mutualiste. Nous allons maintenant rentrer plus encore dans le vif du sujet avec la mise en œuvre de ce rapprochement. J'ai hâte !

**Jean-Luc Garde :** Je partage le sentiment du président Burlett et me réjouis que le groupe Malakoff Humanis poursuive son développement en accueillant un nouvel acteur mutualiste. Au-delà des enjeux dits de « business », La France Mutualiste est un partenaire avec lequel nous sommes alignés sur le sens de

notre action mutualiste, notamment pour tout ce qui concerne nos engagements solidaires. Croyez-moi, c'est plus qu'important !

**Pour les deux mutuelles et vous-mêmes, les assemblées générales du 25 avril sont l'aboutissement d'un long processus. Pour certains adhérents, en revanche, c'est un sujet qu'ils découvrent. Comment le leur présenteriez-vous en quelques mots ?**

**D.B. :** Ce n'est un secret pour personne, La France Mutualiste a renforcé ces dernières années sa stratégie de diversification pour poursuivre et pérenniser son développement. Mais face aux enjeux démographiques et au colossal chantier du financement des retraites qui est devant nous, il m'a semblé incontournable d'adopter une approche pragmatique. J'ai donc confié la mission à Isabelle Le Bot, notre directrice générale, de travailler à l'ouverture de nouvelles opportunités de développement qui respectent nos valeurs. Malakoff Humanis est un leader de la protection sociale en France qui ne fait pas d'épargne-retraite individuelle, nous sommes donc complémentaires.

**J.L.G. :** Dans tout beau projet, il y a ali-

gnement des planètes. De notre côté, nous observons une transformation du marché des complémentaires santé collectives et de la prévoyance. Elles doivent faire face à une forte pression sur les prix et des besoins de protection qui grandissent encore et toujours avec le vieillissement de notre population, l'augmentation de charges décidées unilatéralement par les pouvoirs publics et un certain désengagement de la Sécurité sociale. Aussi, l'épargne est devenue un axe de diversification important pour le groupe Malakoff Humanis et nous permet de proposer à nos clients une offre de protection sociale globale. Quand La France Mutualiste nous a sondés pour amorcer des discussions en vue d'un rapprochement, nous avons très vite compris que nous aurions beaucoup à nous dire.

**Mais La France Mutualiste est une petite structure en comparaison de votre mutuelle...**

**J.L.G. :** C'est exact, mais seulement si l'on considère l'ensemble du groupe. En revanche, si nous comparons La France Mutualiste à notre segment « épargne », elle représente une grande opportunité de développement pour tout ce qui concerne l'épargne individuelle. Et



Une ambition partagée :  
devenir un acteur de  
référence en épargne  
responsable et en  
retraite supplémentaire

Pour La France  
Mutualiste, chiffre  
d'affaires multiplié par  
deux d'ici 2030

comme les besoins de financement des retraites pour les Français vont nécessairement croître, l'expertise, la crédibilité et la puissance de La France Mutualiste sont tout sauf négligeables pour notre groupe.

**D.B. :** Pour compléter les propos du président Garde, je souhaite rappeler que l'objectif d'un rapprochement date d'il y a déjà plus de dix ans pour La France Mutualiste. Nos délégués avaient rejeté, à raison, les différents projets d'union portés par mon prédécesseur. Ces rapprochements avortés nous ont beaucoup appris. Le constat qu'il nous fallait explorer de nouvelles opportunités de développement était, lui, resté. Aussi, avec Malakoff Humanis, nous avons décidé dès l'origine de nos échanges de tout nous dire, de jouer la transparence entre nous, ainsi qu'avec nos délégués. Nous ne sommes jamais allés aussi loin dans les discussions sur tous les aspects du projet, aussi bien au niveau du business que du fonctionnement politique.

**J.L.G. :** Oui, cette transparence est la mère du succès de tout projet de rapprochement. On ne règle pas les problèmes en marchant. C'est dès l'origine qu'il faut tout se dire.

### **Président Burlett, vous parlez des échanges avec les délégués. Comment cela s'est-il passé ?**

**D.B. :** Dès l'assemblée générale de juin 2023, nous avons évoqué l'éventualité d'un rapprochement. En décembre, le conseil d'administration, élu lui aussi par les délégués, a validé le protocole d'accord qui garantissait notamment notre autonomie de décision sur nos taux de rendement. En février, nous avons rencontré les représentants des adhérents lors de réunions de travail, puis les adhérents directement en assemblées annuelles. Et *in fine*, c'est l'assemblée générale qui a donné son aval, c'est-à-dire les représentants de nos adhérents. Les collaborateurs aussi ont été associés directement et *via* les représentants du personnel qui ont émis un avis favorable au rapprochement. Ce que je retiens de tous ces échanges, c'est que les délégués comme les salariés se sont tout de suite projetés sur l'après et les opportunités pour la mutuelle.

**J.L.G. :** C'est tout à fait ça. Et puis tout cela a été possible car les choses ont été actées très vite pour ce qui concerne la garantie de l'autonomie de gouvernance de La France Mutualiste. Cette dernière garde son patrimoine immobi-

lier, sa gouvernance avec son président, son conseil d'administration, son assemblée générale, etc. C'est la clé du succès au sein du groupe et il n'est pas question de revenir sur cette formule gagnante.

### **Et en quoi un tel rapprochement peut-il servir les intérêts de chacun de nos adhérents et lecteurs ?**

**D.B. :** Plus on est nombreux à adhérer à une mutuelle, moins la charge du fonctionnement par adhérent est importante. Autrement dit, plus La France Mutualiste ou n'importe quelle mutuelle compte d'adhérents, plus les produits d'épargne ou de retraite sont rentables.

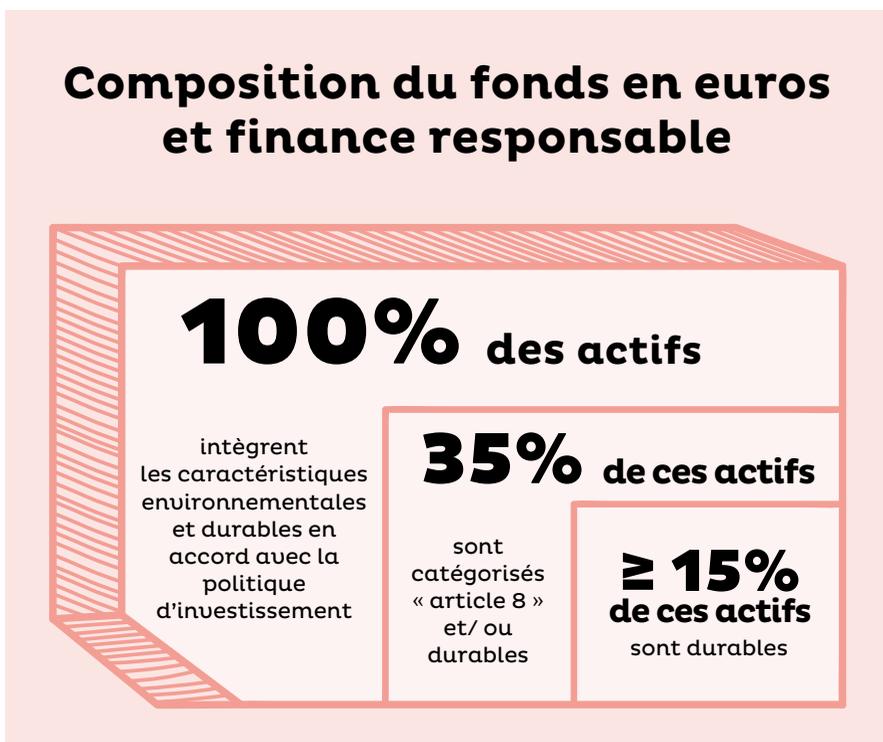
### **Un mot de la fin ?**

**J.L.G. :** Nos mutuelles sont ancrées dans l'histoire du mouvement mutualiste, et singulièrement dans celui de la Fédération nationale de la Mutualité Française (FNMF). Je suis d'ailleurs particulièrement heureux que Dominique nous ait rejoints récemment au conseil d'administration de la FNMF. En nous associant, nous renforçons d'autant le sillon de nos singularités, de nos valeurs et de nos histoires mutualistes.

# Notre fonds en euros « passe en article 8 », dit « vert clair ». Qu'est-ce que cela signifie ?

Derrière le jargon du secteur de la finance, il y a des investissements dont l'impact sur la société et l'environnement sont, eux, tout sauf flous : maintien de l'emploi, insertion, réduction des émissions de gaz à effet de serre. On fait le point sur les orientations en matière de développement durable pour le fonds en euros de La France Mutualiste, valorisé à hauteur de

**9,3**  
milliards  
d'euros.



« Passer article 8 », cela signifie « intégrer des caractéristiques environnementales et sociétales » dans les investissements réalisés. L'article 8, surnommé « vert clair » dans la presse, est un des volets de la réglementation dite « SFDR » qui classe les produits financiers en fonction de leur impact sur l'environnement et la société, au même titre que les articles 6 et 9 - l'article 9, dit « vert foncé » étant le mieux-disant en matière de développement durable. Ça, c'est pour le lexique. Pour l'équipe dédiée aux investissements, « passer article 8, c'est avant tout une démarche de long terme. Depuis 2019, nous avons réalisé des efforts constants pour mettre en place et appliquer une politique d'investissement en phase avec notre ambition environnementale et sociétale », explique Simon Le Dily, directeur Technique, Financier et RSE de la mutuelle. Pierre Laly, gérant obligataire certifié RSE, complète : « En présentant le fonds en euros de la mutuelle comme catégorisé "article 8", nous prenons

*l'engagement de maintenir un important niveau de sélectivité dans nos investissements et un suivi continu grâce à de nombreux indicateurs environnementaux et sociaux. »*

### **Limiter la part des sociétés les moins vertueuses**

Allons plus loin dans les explications : « Vous pouvez constater sur le schéma ci-contre que notre fonds en euros est composé à minima de 15 % d'actifs durables, c'est-à-dire qui respectent les critères les plus exigeants en matière sociétale et environnementale », poursuit Pierre Laly. Parmi ces actifs durables, on compte des fonds étiquetés « article 9 », de l'immobilier labellisé et des obligations vertes, sociales et responsables.

La France Mutualiste réalise chaque année des centaines d'investissements pour son fonds en euros. Pour garantir une cohérence dans ces opérations et atteindre ses objectifs en matière d'investissement responsable, la mutuelle s'est dotée d'une politique d'investissement responsable. Certains secteurs sont tout bonnement exclus du champ des possibles... Le poids d'autres secteurs sensibles du point de vue sociétal et environnemental est limité. Dans ces mêmes secteurs, nous limitons mois après mois la part des sociétés les moins vertueuses dans notre portefeuille.

## **LFM PER'FORM : personne n'en parle mieux que vous !**

**LFM PER'FORM, c'est le plan d'épargne retraite individuel (PER) commercialisé par La France Mutualiste. Soutenu en 2024 par un rendement 2023 de son fonds en euros à 4,3 %\* net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux et fiscaux, le contrat séduit un nombre croissant d'adhérents de La France Mutualiste et de prospects. Trois adhérents de La France Mutualiste ont accepté de nous raconter leur démarche d'épargnant !**

**Christel T., à Marseille (13), 47 ans, cadre chargée de projet :** « Chaque année, ma conseillère Sylvie Ghiandai me propose un rendez-vous à domicile. Cette année, nous avons plus particulièrement échangé sur le sujet de la retraite. Avec la loi qui évolue régulièrement, il est difficile de me projeter avec précision sur mes revenus lorsque s'achèvera ma carrière professionnelle. »

**Francis L., à Beguios (64), 54 ans, agent de sécurité et ancien militaire :** « Je suis ancien militaire, et voir du pays, c'est quelque chose qui me plaît. Aussi, quand je serai à la retraite, j'espère pouvoir m'acheter un pied-à-terre dans une belle région... et pourquoi pas y rester à l'année si je m'y plais. »

**Hervé B., à Tours (37), 63 ans, pilote instructeur et retraité de l'Armée de l'air :** « Constituer des revenus complémentaires en plus de ma retraite faisait partie de l'éducation que j'ai reçue de mon père. J'ai tout de suite compris que ma rente de militaire correspondrait à la moitié de ma solde, et que mes primes ne seraient pas prises en compte dans le calcul de ma retraite. Il fallait donc épargner. »

Sabine Moreau, responsable commerciale régionale Nord-Est, décrypte les témoignages de ces trois adhérents : « On peut constater que chacun a un projet différent. Ce qui est extraordinaire, c'est que le plan d'épargne retraite individuel pourra répondre à leurs besoins respectifs. De nombreuses études montrent que les épargnants se préoccupent du financement de leur retraite. Mais qui est en mesure à 30 ou 40 ans de dire s'il sera ou non en capacité à 50 ans de verser tous les mois, s'il aura un emploi à 62 ans, et si au même âge il lui restera des trimestres à valider ? Pour moi, le PER individuel, c'est la formule idéale pour amorcer tôt son épargne et décider tard de l'utilisation des fonds. »



Istock.com ©Khosork

\* Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.



## LFM PER'FORM : personne n'en parle mieux que vous !

### « Aujourd'hui, je suis confiant pour mon avenir »

Revenons aux témoignages de nos trois adhérents. Ces épargnants nous racontent la façon dont LFM PER'FORM s'inscrit dans leur démarche d'épargne globale.

Premier point évoqué : la complémentarité avec les autres contrats et placements. C'est **Christel T.** qui prend la parole : « *J'ai la chance d'avoir déjà des placements en assurance vie et dans l'immobilier. Aussi, disposer d'un produit d'épargne spécialement dédié à la retraite comme LFM PER'FORM m'a semblé pertinent. Si j'ai besoin de liquidités, je pourrai m'appuyer sur d'autres contrats, plus souples. Même si j'ai une fille de 4 ans, je reste assez fortement imposée, et le volet défiscalisation du PER est un plus !* »

L'empilement des pensions pour s'assurer une retraite correspondant à ses besoins est un deuxième exemple de stratégie d'épargne en vue de la retraite. **Francis L.** nous raconte tout : « *La pension de l'ONACVG, la rente de la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) et celle de LFM PER'FORM compléteront ma retraite militaire et celle constituée dans le civil. Aujourd'hui, je suis confiant pour mon avenir. Le tout étant d'anticiper... et de bien choisir ses contrats dans l'espoir qu'ils soient plus performants que ceux des banques. C'est tout le sens du rendez-vous que j'ai pris récemment à l'agence de Bayonne avec la conseillère Samia Beldjilali.* »

**Hervé B.**, enfin, revient sur le rôle qu'a joué son conseiller : « *L'an passé j'ai ressenti le besoin de faire un point sur mon épargne. J'ai retrouvé Cyril Cassin qui avait été mon conseiller quand il travaillait dans une autre compagnie. Pour bénéficier de son accompagnement, j'ai rejoint La France Mutualiste et transféré les contrats qui pouvaient l'être vers cette mutuelle. Aujourd'hui, je considère mon premier contrat d'épargne retraite ouvert en 1987 à la Préfon comme mon principal complément de rente pour mon passage à la retraite. Je profite avec le contrat LFM PER'FORM d'avantages fiscaux et de bons rendements actuels et je déterminerai plus tard si je préfère le liquider en rentes, en capital, ou les deux... ou même le conserver. Et puis, il y avait aussi dans ma démarche l'envie de protéger ma compagne. Le PER individuel contribue également à cela.* »

Continuons de découvrir les avantages particuliers du PER individuel... et donc du contrat LFM PER'FORM. C'est un contrat « tunnel » car son utilité première est de financer par capitalisation un complément de retraite. Les avantages fiscaux, les scénarios de sortie anticipée liées à des besoins en matière de prévoyance, la souplesse dans la sortie après liquidation... tout est fait pour accompagner chaque épargnant. Même la clause de sortie liée à l'achat d'une résidence principale est cohérente avec un produit de retraite car « *acheter un toit pour ses vieux jours est généralement un excellent investissement. Le fait que le plan d'épargne retraite encourage, cela montre la cohérence d'ensemble du contrat* », souligne Christine Landais, responsable commerciale régionale Sud. Nicolas Flambeaux, expert du secteur Épargne à La France Mutualiste, enchaîne : « *Les témoignages de nos adhérents montrent l'aspect complet du PER... Cela fait trente ou quarante ans qu'il existait des contrats de retraite. Le PER a permis de corriger tous les défauts des contrats précédents. Aujourd'hui c'est un produit abouti qui permet de favoriser la capitalisation de l'épargne, et la souplesse sur la sortie. Cela explique son succès actuel et, je n'en doute pas, à venir.* »

### « Le PER a permis de corriger tous les défauts des contrats précédents »

Notre adhérent **Francis L.** conclut : « *J'ai ouvert un contrat d'assurance vie multisupport Actépargne2 pour que l'argent travaille tout en restant plutôt disponible, un plan d'épargne retraite individuel LFM PER'FORM, pour une épargne bloquée et potentiellement du rendement jusqu'à ma retraite.* » Complémentarité. D'autres pourraient également évoquer l'utilité d'ouvrir un PER en plus d'une RMC pour bénéficier à la fois de la qualité de la capitalisation du PER et de l'exonération de la rente dont bénéficie la RMC... entre autres avantages. La complémentarité avec constitution d'un patrimoine immobilier mérite aussi l'attention.

**En un mot... si vous n'avez pas encore poussé la porte d'une agence La France Mutualiste ou appelé votre conseiller pour un échange à propos de LFM PER'FORM, ne tardez pas ! Chaque mois, l'argent placé est susceptible de bénéficier d'un rendement. Pourquoi attendre ?**

istock.com © Miljan Živkovic



## L'épargne au féminin : d'abord une question de revenus

**Pour atteindre l'égalité entre hommes et femmes en matière d'épargne, il reste encore du chemin à parcourir. En témoignent les différences de comportement observées dans ce domaine de la vie économique. De nombreux facteurs entrent en ligne de compte : écarts de revenus, carrières moins linéaires, appétence au risque, prétendu manque de connaissances financières, etc. Revue de détail.**

Les schémas traditionnels ont parfois la vie dure. Selon le dernier baromètre Ifop<sup>(1)</sup>, en moyenne, dans un ménage, 52 % des femmes s'occupent des dépenses courantes contre 22 % des hommes. Ces derniers sont en revanche 42 % à gérer les placements financiers (29 % pour les femmes) et à davantage décider des achats immobiliers (33 % contre 15 %).

### **PORTRAIT-ROBOT DE L'ÉPARGNANTE**

Pourquoi une telle dichotomie ? Parce que les femmes n'ont pas la même relation à l'argent et à l'épargne que les hommes. « Une étude de 2022 d'OpinionWay montre que les femmes très jeunes s'estiment mieux éduquées aux sujets financiers que les hommes. Mais à partir de 35 ans, c'est le décrochage : 55 % des hommes se disent

compétents, contre seulement 40 % des femmes. [...] C'est au moment où, souvent, elles ont de jeunes enfants en plus du travail, où la charge mentale est forte et où les sujets financiers passent au dernier plan », analyse Héloïse Bolle, du cabinet Oseille & Compagnie, dans le magazine *L'argus de l'assurance* du 9 février 2024.

Les femmes sont donc plus prudentes au moment de placer leur argent, selon l'AMF<sup>(2)</sup>. En moyenne, l'investissement se fera sur une période plus courte : 3,5 ans contre 4,9 ans. En toute logique, elles jouent moins en Bourse, la jugeant trop risquée (à 79 % contre 70 %).

### **LES INÉGALITÉS FREINENT L'ÉPARGNE**

Alors pourquoi de telles réticences ? Le premier frein tient aux revenus. Dans le privé, le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 24 % à celui des hommes (Insee). À temps de travail et métiers équivalents, cette discrimination demeure encore de 4 %. D'ailleurs, dans deux couples sur trois, la femme gagne moins que l'homme<sup>(1)</sup>. Cette situation s'explique souvent par le choix de professions moins rémunératrices, une progression de carrière moins fluide, les plafonds de verre, ou encore les arbitrages « vie pro/vie perso » qui pèsent davantage sur les

femmes. Dans une étude datée de novembre 2023, le Secours catholique relève qu'elles sont de plus en plus nombreuses à frapper à la porte de l'association après une séparation ou un divorce. « Les trois quarts des bénéficiaires sont des ménages composés d'un seul adulte, surtout des mères isolées. » En effet, les femmes « subissent davantage le poids des ruptures conjugales » et « assument, trop souvent seules, la charge des enfants ». La précarité féminine a régulièrement augmenté ces dernières décennies, constate le Secours catholique. Les femmes représentent désormais 57,5 % des personnes rencontrées par l'association, contre 52,6 % en 1999.

### **Pour aller plus loin :**

*Aux thunes citoyennes !*  
par Insaff El Hassini et  
Héloïse Bolle - éditions Alisio

*Le couple et l'argent*  
par Titiou Lecoq - éditions  
de l'Iconoclaste

(1) Baromètre Ifop en partenariat avec Bayard, Vives, Boursorama Banque et La Financière de l'échiquier - mars 2024,

(2) Etude publiée sur le site de l'AMF (Autorité des marchés financiers) en 2022.

Interview

## Marie Brière

Responsable du centre de  
recherche Investisseurs d'Amundi

# Comportements d'épargne : « Le PER s'installe dans les stratégies patrimoniales des Français »

Marie Brière suit de très près les comportements des épargnants sur le marché de l'épargne salariale et dispose de sources d'information précieuses sur les choix opérés par les salariés français. Autant de bonnes raisons de la solliciter pour une interview et d'échanger avec elle sur la préparation de la retraite, l'éducation financière ou encore l'utilité potentielle de l'intelligence artificielle.

En 2019, le législateur a créé le plan d'épargne retraite (PER). Une façon d'unifier et de simplifier les dispositifs de retraite supplémentaire. Cinq ans plus tard, le PER séduit puisque, selon France Assureurs, l'encours était en septembre 2023 de 95,4 milliards d'euros, dont 65,7 milliards issus de transferts d'anciens contrats. Quel regard portez-vous sur cette évolution ?

**Marie Brière :** On dit souvent que les Français sont champions du monde de l'épargne de précaution. En attestent les chiffres fréquemment publiés des sommes disponibles en moyenne sur les livrets réglementés et les comptes bancaires. Je pense qu'il faut d'abord interpréter cela comme le fait que nous, Français, sommes généralement enclins à



© Hervé Thouroude

nous prémunir contre les dépenses imprévues. Les récentes catastrophes naturelles vont sans doute nous inciter à continuer... Cela étant dit, nous constatons le développement d'un produit d'épargne retraite

à alimenter pendant dix, vingt ou trente ans, et avec des possibilités de sortie anticipées limitées... ce n'est pas rien !

## En quoi la loi Pacte\* de 2019 a-t-elle changé la donne ?

**M.B. :** Rome ne s'est pas faite en un jour ! Il en va de même pour la transition entre un régime de retraite quasiment intégralement financé par la solidarité nationale et un régime alliant solidarité et épargne supplémentaire. Il faut donc savoir être patients. Ce que j'observe, c'est que le PER a permis de fusionner des dispositifs complexes et parfois rigides. La loi Pacte a unifié les retraites supplémentaires et les a rendues fongibles, ce qui est un gros avantage pour les épargnants. Du côté de l'épargne salariale, je remarque qu'une partie des salariés choisit de verser sur le PER que leur propose leur employeur. Y compris quand ce dernier n'apporte pas un abondement supplémentaire. Le PER reste minoritaire, mais il s'installe avec le temps dans les stratégies patrimoniales des Français.

### Certains profils d'épargnants sont-ils plus enclins à choisir le PER ?

**M.B. :** On est encore au début de l'aventure, et sans surprise, ce sont les personnes qui disposent des revenus les plus importants qui versent le plus. On peut expliquer cela simplement : leur taux marginal d'imposition sera selon toute vraisemblance plus faible quand ils passeront à la retraite, comparé à leur taux d'imposition en activité ; mieux vaut donc pour eux bénéficier d'un avantage fiscal quand ils perçoivent

leurs revenus de salariés professionnels. Une autre catégorie d'épargnant s'est plus rapidement approprié le PER dans l'épargne salariale : ce sont les salariés plus âgés. Pour eux, le fait que l'épargne soit bloquée jusqu'au départ à la retraite a des conséquences plus limitées puisque cette date est plus rapprochée. Mais dans le même temps, on observe que certains épargnants préfèrent procéder à des rachats sur les PER quand ils en ont l'opportunité tout en gardant parfois l'argent sur des contrats plus liquides jusqu'à la retraite <sup>(1)</sup>. Cela signifie que ce n'est pas parce que l'on privilégie l'épargne liquide que l'on est une cigale.

### Passé ce constat, comment peut-on se projeter sur l'avenir ?

**M.B. :** Fait intéressant, même avant l'introduction des versements volontaires déductibles par la loi Pacte, on observait déjà que certains épargnants faisaient le choix du PER dans le cadre de l'épargne salariale. On peut interpréter cela comme un souhait de protéger une partie de l'épargne en vue de la préparation de la retraite, sachant que le législateur a prévu des scénarios de sortie qui permettent de mobiliser le PER pour certains « coups durs ». Mais pour inciter plus largement à l'épargne et à l'investissement de long terme, information et pédagogie sont essentielles. L'étude publiée en 2023 par la Banque de France montre que les Français ont une vision plus court-termiste de l'épargne que dans les autres pays de l'OCDE. Mais il faut être optimiste ! Je cite souvent une étude du Forum économique mondial qui montre que les jeunes souhaitent être formés à l'investissement. Et en France, le succès des « fininfluenceurs » sur toutes ces questions révèle une vraie demande. À nous et aux pouvoirs publics d'accompagner ces derniers : ils savent

## Mais il faut être optimiste ! Je cite souvent une étude du Forum économique mondial qui montre que les jeunes souhaitent être formés à l'investissement.

comment parler à leurs communautés ; nous devons les aider à fournir des informations fiables.

### Le grand sujet de l'année, c'est aussi l'intelligence artificielle...

**M.B. :** Oui, et pour l'épargne comme pour tous les secteurs, le sujet mérite toute notre attention car les développements récents de l'intelligence artificielle auront un fort impact sur le conseil financier. Nous avons ici développé un outil de conseil robotisé, un « robot-conseiller. » Nous constatons que les salariés s'en emparent encore assez peu, mais que ceux qui l'utilisent ont vu leur performance financière s'améliorer <sup>(2)</sup>. C'est particulièrement vrai pour les salariés disposant des plus petits patrimoines, sans doute ceux ayant une habitude moindre dans la gestion de leurs placements financiers. Et comme les comportements d'épargne sont hautement liés aux émotions suscitées par la volatilité des marchés et aux risques encourus, j'observe que les robots-conseillers peuvent aider les épargnants à adopter un meilleur tempo dans leur stratégie d'épargne. Cela signifie par exemple que le robot-conseiller va les aider à vendre quand les actions sont hautes et à acheter quand elles sont basses... alors que nos émotions nous poussent trop souvent à faire l'inverse !

\* Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises

(1) Brière M., Poterba J. and Szafarz A., "Precautionary Liquidity and Retirement Saving", AEA Papers and Proceedings 2022, vol. 112, p. 147-150

(2) Bianchi M. and Brière M., "Human-Robot Interactions in Investment Decisions", à paraître dans Management Science, 2024.

# Questions d'épargnants

## **J'AI 74 ANS, JE SOUHAITE VERSER 50 000 EUROS ET OPTIMISER MA TRANSMISSION. QUE ME CONSEILLEZ-VOUS ?**

Il est conseillé de souscrire deux nouveaux contrats d'assurance vie et de verser 30 000 euros sur l'un et 20 000 euros sur l'autre. Pourquoi ce montage ? Les versements réalisés après 70 ans sur un contrat d'assurance vie donnent accès à un abattement de 30 500 euros pour tous les bénéficiaires, et les intérêts sont exonérés. Le reste est soumis aux droits de succession classiques. En créant deux contrats, vous pourrez optimiser votre versement et votre transmission grâce à ces deux avantages, tout en vous laissant la possibilité de réaliser des retraits, par exemple pour des dépenses comme le financement d'un Ehpad. Sur le premier contrat, nous vous recommandons de verser 30 000 euros dans le but de bénéficier de l'abattement et de l'exonération sur les intérêts... Et vous n'y touchez plus ! Sur le second contrat, vous pourrez verser 20 000 euros pour réaliser d'éventuels rachats partiels sans conséquence sur l'abattement et l'exonération... Ces conseils ne valent que pour les épargnants souhaitant limiter les droits de succession.

## **J'AI 68 ANS ET JE DISPOSE DE 25 000 EUROS SUR MON LIVRET A. JE NE SAIS PAS QUOI EN FAIRE...**

Sur le Livret A, nous recommandons de conserver 3 à 5 mois de revenus mensuels pour constituer une épargne de précaution. Au-delà, et notamment à votre âge, des versements sur un contrat d'assurance vie peuvent être particulièrement pertinents, notamment pour des raisons fiscales et dans une optique de transmission. En effet, les versements réalisés avant votre 70<sup>e</sup> anniversaire bénéficieront d'un abattement de 152 500 euros par bénéficiaire !

## **JE SUIS HANDICAPÉE. AI-JE DES AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES AU TITRE DE L'ASSURANCE VIE ?**

En tant que personne en situation de handicap, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt plafonnée sur le montant de vos versements sur votre contrat d'assurance vie. Par ailleurs, les prélèvements sociaux ne sont dus qu'au moment du rachat et non chaque année au versement du rendement de votre contrat. Comment rendre ces avantages effectifs ? À la souscription du

contrat en votre nom, ne pas oublier de demander l'option « épargne handicap. » Si le contrat a une durée effective d'au moins 6 ans, les versements donnent lieu à une réduction d'impôt plafonnée à 25 %, dans la limite de 1 525 euros de versements par an. Pour bénéficier de l'épargne handicap, il est nécessaire d'être âgé d'au moins 16 ans, de résider en France et de ne pas avoir fait valoir ses droits à la retraite. Le moment choisi, vous pourrez bénéficier de votre épargne sous forme de rente viagère ou sous forme de capital selon vos besoins.

# Quelle est la météo de l'éco ce trimestre ?

Données collectées le 22/04/2024

## Indicateurs macro-économiques

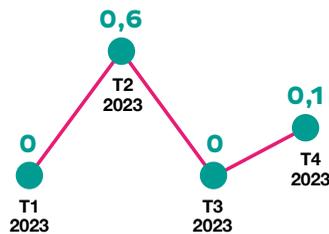
Augmentation des prix à la consommation sur 1 an en mars 2024

**+ 2,4 %**



Source : Insee

Progression du PIB en France sur 1 an



Source : Insee

Taux de chômage en France métropolitaine

**7,53 %** T4 2023  
VS **7,13 %** T4 2022

Source : Bloomberg

**La donnée du trimestre**

**31 865 €**

L'article 790 B du CGI prévoit un abattement appliqué sur la part de chacun des petits-enfants du donateur, pour tout type de bien, sans condition d'âge pour le donateur et le donataire.

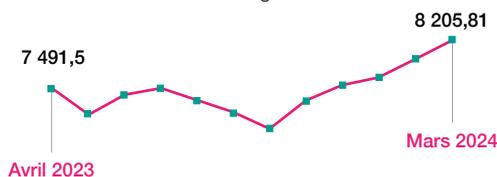
## Valeurs à suivre !

Rendement sur le Livret A

**+ 3 %**

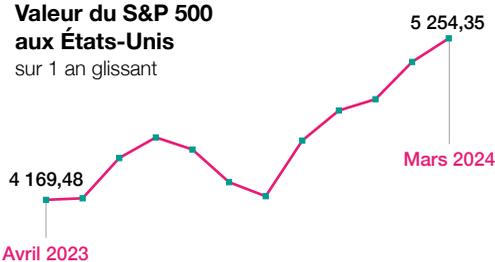
Source : service-public.fr

Valeur du CAC 40 en France sur 1 an glissant



Source : Bloomberg

Valeur du S&P 500 aux États-Unis sur 1 an glissant



Source : Bloomberg



« Taux du marché » des prêts immobiliers sur 20 ans

**3,90 %**

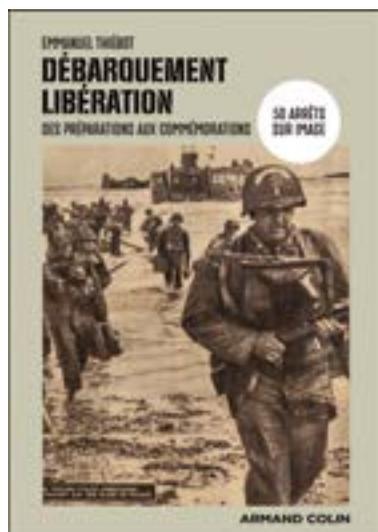
Source : Baromètre Empruntis

## Qu'en retenir pour les épargnants ?

Par Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne

L'inflation se modère, en France, depuis le début de l'année, en revenant progressivement dans la cible des 2 % retenue par la Banque centrale européenne. Ce recul de la hausse des prix permet le retour de rendements réels positifs pour les produits de taux, dont les fonds euros ou le Livret A. Les investisseurs anticipent une diminution des taux directeurs des banques centrales avant la fin du premier semestre. Cette anticipation contribue à la baisse des taux des prêts immobiliers et des contrats à terme. Elle favorise *a contrario* la hausse des cours boursiers, améliorant les rendements des unités de compte des contrats d'assurance vie et des PER. Pour autant, une consolidation voire une légère correction ne sont pas impensables dans les prochaines semaines. La hausse persistante sur le prix des services et les tensions internationales imposent la prudence, d'autant plus que la croissance demeure, en zone euro, atone. Aux États-Unis, la forte croissance continue de surprendre voire d'inquiéter les autorités monétaires.

# SÉLECTION DE LA RÉDACTION

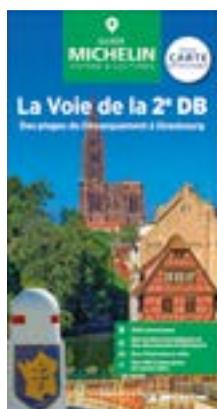


## LE D-DAY EN IMAGES

Le 6 juin 1944, l'opération Overlord débutait, signifiant bientôt la libération de la France et de l'Europe du joug nazi. Pour commémorer les 80 ans de cette épisode majeur de l'histoire, Emmanuel Thiébot, historien spécialiste de la Seconde Guerre mondiale au Mémorial de Caen, retrace les événements qui ont marqué ces mois, de la préparation du débarquement à la libération. Dans un souci de pédagogie, l'auteur a choisi un parti pris fort : le récit s'articule autour de 50 images, complétées de témoignages et de documents issus, majoritairement, de sa collection privée. Le déroulé chronologique facilite en outre la lecture et la compréhension du sujet : le « second front » ; le Mur de l'Atlantique ; les leçons des débarquements précédents ; les bombardements alliés en France ; le D-Day, une réussite en demi-teinte, etc.

De quoi approfondir ses connaissances sur cette opération militaire exceptionnelle.

***Débarquement Libération. Des préparations aux commémorations,***  
**d'Emmanuel Thiébot, éditions Armand Colin (24,90 €).**



Mythique, la 2<sup>e</sup> division blindée, menée par le général Leclerc, s'est illustrée durant la Seconde Guerre mondiale. Elle débarque le 1<sup>er</sup> août 1944 à Utah Beach, en Normandie, fonce libérer Paris (le 25), puis Strasbourg (le 23 novembre). Cette épopée flamboyante, le Guide Vert Michelin lui rend hommage à travers la 2<sup>e</sup> édition de *La Voie de la 2<sup>e</sup> DB – Des plages du Débarquement à Strasbourg*. Un guide enrichi qui présente les 200 villages traversés il y a quatre-vingts ans par les hommes du « serment de Koufra ». Plus de mille kilomètres de commémoration d'une aventure épique qui aura marqué l'histoire.

***La Voie de la 2<sup>e</sup> DB. Des plages du Débarquement à Strasbourg,***  
**Guide Vert, Michelin éditions (gratuit).**

Ouvrage publié en juin et disponible dans les mairies et dans certains offices du tourisme sur l'ensemble du parcours à partir de mi-juillet.

## LA FORCE DU MENTAL... ET DE LA SOLIDARITÉ

### **CHANGEONS DE REGARD SUR LE HANDICAP**

En France, près de 15 % de la population est handicapée. Soit plus de 12 millions de Français. Et 80 % de ces handicaps sont invisibles ! Sophie Cluzel, alors secrétaire d'État aux Personnes handicapées et mère d'une fille trisomique, a interrogé onze personnalités concernées par le handicap pour mieux mettre en valeur la force des « différents ».

Gilbert Montagné, aveugle, est un adepte des prises de position marquées : « *C'est aussi aux personnes handicapées de "dés-handicaper" un peu le sujet. De croire en elles-mêmes. Car le mot "handicap" peut devenir plus important que la personne. Ça, c'est un gros handicap...* » Ou encore : « *Si nous, personnes handicapées, ne gagnons pas notre place, le monde ne viendra pas à nous !* »

Une approche réaliste partagée par Marc-Olivier Fogiel, patron de BFM TV, qui reste lucide sur les difficultés à embaucher des personnes handicapées : « *Je ne dis pas que le handicap suppose une impossibilité, mais une particularité. Donc on ne peut pas les considérer comme des salariés semblables aux autres. [...] Il faut avoir le courage de la lucidité.* »

Un courage dont Éléonore Laloux fait preuve chaque jour. À 35 ans, elle est la première élue municipale trisomique de France. À Arras, elle s'occupe des factures de l'hôpital le matin puis de ses projets l'après-midi à la mairie, en tant que déléguée à la transition inclusive. « *J'ai proposé au maire d'installer des feux sonores qui annoncent un décompte. Ou des pictogrammes qu'on a placés afin que les personnes handicapées puissent s'orienter. [...] À un moment, il faut se réveiller. La société doit inclure les personnes handicapées, les accepter et les respecter.* »

De quoi faire bouger les lignes et contribuer à une prise de conscience. « *Voyons la personne avant le handicap et laissons-nous, enfin, entraîner par la force des différents* », conclut Sophie Cluzel.

**La force des différents. Changer de regard sur le handicap, de Sophie Cluzel, éditions JC Lattès (19 €).**

Tous les bénéfices du livre sont reversés au programme « Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées » de la Fondation de France.

**RÉCIT. « Le jour où nous avons décidé de devenir volleyeurs assis de haut niveau », par Cyrille Chahboune et Guillaume Ducrocq, anciens membres des forces spéciales.**

« *Notre histoire de volleyeurs assis a commencé en 2018. Nous avons rejoint le groupe France quelques semaines après sa création. Mais pour comprendre notre histoire, c'est en 2016 qu'il faut remonter. Au cours d'une opération au Moyen-Orient, nous avons été blessés, puis amputés aux jambes à cause d'une explosion.*

**Ce n'est pas un vain mot de parler de reconstruction par le sport.**

« *En rééducation à l'hôpital interarmées Percy, un ami nous a parlé de la création d'une équipe de France de volley assis. En tant que membres des forces spéciales, l'activité physique occupait une place centrale dans nos vies. Mais cette vie faite de recherche d'excellence et de solidarité, de fraternité... et de beaucoup d'adrénaline, était derrière nous. Irrémédiablement. La perspective de défendre les couleurs de notre pays en tant que sportifs de haut niveau dans un sport comme le volley nous a tout de suite séduits. Ce n'est pas un vain mot de parler de reconstruction par le sport. Il faut comprendre que nous avons dû nous réinventer, et le sport fut une belle façon de rebondir. Le volley, debout comme assis, est une discipline très exigeante physiquement, et chaque membre de l'équipe ne peut rien faire seul. La solidarité y occupe une place centrale.*

« *Donc oui, participer aux compétitions internationales est devenu un objectif, et nous espérons jouer cet été dans les meilleures conditions. Respectivement passeur et libéro, nous allons avoir fort à faire, si nous sommes sélectionnés, face aux équipes que nous allons affronter. Elles sont plus expérimentées, mieux entraînées... bref, professionnelles. Mais qui sait ? Nous y irions pour vendre chèrement notre peau, tous ensemble, et encore une fois, représenter notre pays. Suivez la compétition à la TV, vous ne serez pas déçus !* »

# ou PARRAIN SUPER PARRAIN,

## devenez qui vous voulez !

JE SUIS  
UN PARRAIN !

**50€**  
OFFERTS\*  
POUR LE PARRAIN



**50€**  
OFFERTS\*  
POUR LE FILLEUL

JE SUIS UN  
SUPER PARRAIN !

**100€**  
OFFERTS\*  
POUR LE FILLEUL

 **la France  
Mutualiste**  
L'assurance d'un esprit de famille

[lafrancemutualiste.fr](http://lafrancemutualiste.fr) | 01 40 53 78 00

\*Offre valable du 02/01/2024 au 31/12/2024, date d'envoi de la demande complète au siège de La France Mutualiste, cachet de La Poste faisant foi. Le parrain a le choix entre l'offre « PARRAIN » et l'offre « SUPER PARRAIN ».

**DANS LE CADRE DE L'OFFRE « PARRAIN » :**

- Le parrain reçoit 50€ en chèques-cadeaux.
- Le filleul reçoit, sous 12 semaines environ : 50€ en chèques-cadeaux ou 50€ d'abondement selon le contrat souscrit.

**DANS LE CADRE DE L'OFFRE « SUPER PARRAIN » :**

- Le parrain ne reçoit pas de dotation.
- Le filleul reçoit, sous 12 semaines environ : 100€ en chèques-cadeaux ou 100€ d'abondement selon le contrat souscrit.

Le nombre de parrainages est limité à 20 filleuls pour cette opération.

Offre non cumulable avec toute offre en cours. La France Mutualiste se réserve le droit d'interrompre cette offre à tout moment.

Le règlement complet de l'opération parrainage est disponible sur demande ou sur le site [www.lafrancemutualiste.fr](http://www.lafrancemutualiste.fr)

La France Mutualiste - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132, siège social : Tour Pacific - 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex - Tél 01 40 53 78 00 (prix d'un appel local).

